

1/ La participation

La participation aux 24h des Réalisations est ouverte à tous de 15 à 26 ans. Les équipes doivent être constituées de deux à cinq participants.

Seules les personnes ayant réglé leur inscription au concours peuvent participer à la manifestation.

MINEURS : Les équipes doivent être composées au minimum d'une personne majeure. Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de cette personne majeure qui les accompagnera tout au long de la durée des 24h des Réalisations.

Une autorisation parentale est à compléter obligatoirement sur le bulletin d'inscription pour les participants de moins de 18 ans.

2/ Thème

Un thème sera tiré au sort au début de l'évènement. Il est indispensable de réaliser un film en rapport avec ce thème, qui sera le point commun entre les différentes réalisations. Toute réalisation n'ayant pas de rapport avec le thème ne sera pas prise en compte par le jury.

3/ Réalisation, durée et format d'exportation

La durée finale des films devra être comprise entre 3 et 7 minutes (générique compris). Les films devront être lisibles sur VLC. Éviter les exports AVI.

Les films doivent être entièrement créés (scénario, tournage et montage) pendant la manifestation et en 24h (finalisé et rendu).

Conseil : il est préférable que le mixage soit à moins de 4db pour faciliter la projection en salle de cinéma.

4/ Droits

La participation aux 24h des Réalisations vaut acceptation de céder tout droit de diffusion, à titre gratuit, à la MCL de Gérardmer ainsi qu'à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, pour les films réalisés.

Chaque équipe veillera à obtenir les autorisations nécessaires de droit à l'image pour les personnes apparaissant dans leur film.

Un formulaire type d'autorisation vous sera fourni au début de la manifestation. Toute musique utilisée dans les films doit être libre de droits.

Des musiques libres de droits sont mises à votre disposition sur des plateformes de site internet (<https://leadlist.fr/trouver-musique-libre-de-droits/>)

Durant le tournage, on ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire. Chaque participant s'engage également, à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

5/ Générique

L'équipe s'engage à insérer en début de générique la séquence fournie par les organisateurs sur clé USB. Un générique complet mentionnant le nom de l'équipe du film, le nom des comédiens, la liste des musiques et les remerciements, devra clore le film.

6/ Distribution

Seules les personnes inscrites dans une équipe peuvent participer activement dans la réalisation du film y compris pour les rôles principaux.

Si besoin, l'équipe peut faire appel à un ou des figurants qui ne devront pas apparaître plus de 30 secondes dans la totalité du court-métrage.

7/ Matériel et espace

Les participants disposent de leur propre matériel de tournage et de montage.

Le matériel reste sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. La MCL se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol concernant le matériel des participants, mais veille à la sécurité

des lieux. Il est recommandé à chaque équipe de fermer les locaux mis à leur disposition afin de protéger son matériel.

Une salle par équipe sera mis à disposition pour les 24 heures du challenge et un accès internet sera mis à disposition. Nous vous demanderons de bien vouloir être discrets dans le bâtiment entre 22h et 9h (ne pas claquer les portes, parler à voix basse...).

L'introduction d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte de la MCL durant la manifestation. Nous attirons l'attention des participants sur l'impact de leur comportement.

Tout état d'ébriété constaté ou toute infraction au regard de la loi entraînera une exclusion du concours.

9/ Jury

Le jury est constitué de professionnels et demeure souverain de ses choix. Il sera particulièrement attentif aux aspects narratifs et esthétiques des courts-métrages réalisés mais également au respect du thème et du présent règlement.

10/ Projections

L'ensemble des films réalisés sera diffusé lors d'une séance spéciale «24h des Réalisations» le dimanche 1er décembre à 12h. Cette séance sera suivie de la remise du prix du jury.

Chaque équipe doit y être représentée. Une autre projection aura lieu au cinéma André Bourvil de la MCL de Gérardmer. Cette séance, gratuite et ouverte à tous, est présentée dans la programmation de la 27ème édition du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer.

11/ Prix

L'équipe victorieuse pourra concourir aux 24h des Réalisations à Paris organisées par la Fédération Française des MJC du vendredi 21 au dimanche 23 février 2020, avec les équipes vainqueurs des autres villes organisant le challenge.

L'équipe gagnante doit donc impérativement pouvoir se rendre disponible à ces dates.

Le transport, l'hébergement et les repas du vendredi soir au dimanche midi seront pris en charge par la MCL et la FFMJC. Les équipes devront simplement prévoir les repas du vendredi midi et dimanche soir lors des trajets aller et retour.

Planning prévisionnel de la manifestation :

A noter que la MCL prend en charge les repas du midi, du soir et du petit déjeuner. Tout au long du challenge thé, café et petites collations seront à votre disposition au foyer-bar !

Samedi 30 novembre

- 9h : accueil des participants et installation
- 9h30 : briefing des équipes
- 10h : au top officiel, début des 24h
- 13h-15h et 19h-minuit : repas préparés par les organisateurs
- Reste de la journée : tournages et libre accès au foyer bar, lieu de convivialité et de restauration !

Dimanche 1er décembre

- 00h-10h : tournages et libre accès au foyer bar, lieu de convivialité et de restauration !
- 10h : au top officiel, fin des 24h
- 10h-12h :
 - Pour les équipes : petit déjeuner collectif et rangement des espaces
 - Pour le jury : délibérations
- 12h : séance de projections et présentation des délibérés du jury et pot de clôture